Informations de base

2005/2126(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 5/2005: révision des prévisions des ressources propres, excédents du Fonds de garantie et mobilisation du Fonds de solidarité pour la Slovaquie **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs **Zone géographique** Slovaquie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	GARRIGA POLLEDO Salvador (PPE-DE)	25/11/2003

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2673	2005-07-15

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/06/2005	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2005)0758	Résumé
14/07/2005	Vote en commission		Résumé
15/07/2005	Débat au Conseil		
15/07/2005	Publication du projet de budget du Conseil	11221/2005	Résumé
15/07/2005	Adoption du projet du budget par le Conseil		
28/07/2005	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0253/2005	
06/09/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/09/2005	Décision du Parlement	T6-0328/2005	Résumé

07/09/2005	Résultat du vote au parlement		
07/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		
14/10/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2126(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/28734

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0253/2005	28/07/2005	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0328/2005 JO C 193 17.08.2006, p. 0125-0197 E	07/09/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	11221/2005	15/07/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2005)0758	06/06/2005	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2005)0797	10/06/2005	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2005/0701
JO L 270 14.10.2005, p. 0037-0084 Résumé

Budget rectificatif 5/2005: révision des prévisions des ressources propres, excédents du Fonds de garantie et mobilisation du Fonds de solidarité pour la Slovaquie

2005/2126(BUD) - 06/06/2005 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 5 au budget 2005 afin de prendre en compte une série de prévisions touchant aux ressources propres de l'Union et de mobiliser le Fonds de solidarité à hauteur de 5,7 mios EUR pour aider la Slovaquie touchée par de violentes tempêtes en 2004.

CONTENU : le présent avant-projet de budget 5/2005 couvre les éléments suivants:

- **révision des prévisions relatives aux ressources propres** : il s'agit de prendre en compte les ressources traditionnelles (c'est-à-dire les droits de douane, les droits agricoles et les cotisations «sucre», ainsi que les assiettes TVA et RNB), la budgétisation des corrections britanniques pertinentes (2001 et 2004 en l'occurrence) et de leur financement, qui ont pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'UE au titre des ressources propres;

- l'article 7 de la décision 2000/597/CE, Euratom du Conseil relative au système des ressources propres des Communautés dispose que «**les excédents du Fonds de garantie** relatif aux actions extérieures versés à l'état des recettes du budget sont considérés comme constituant des ressources propres». Ainsi, outre la révision des prévisions sur les ressources propres, le présent APBR inscrit l'excédent dans le budget général, au 31 décembre 2004, issu du Fonds de garantie relatif aux actions extérieures. Cet excédent s'élève à 187.130.000 EUR;

- un montant supplémentaire de 338.831.402 EUR est budgétisé à la suite du remboursement visé à l'article 1, point 2 du Règlement 2273/2004/CE, Euratom. Cet **«excédent» spécial** est justifié par le fait qu'à partir de la date d'adhésion d'un pays à l'Union européenne, toutes les opérations réalisées en sa faveur avant l'adhésion sont exclues du champ d'application du Règlement 2728/94/CE, Euratom du Conseil du instituant un Fonds de garantie relatif aux actions extérieures. Ce montant résulte donc du remboursement au budget général, de la somme correspondant à la provision (9%) de l'encours en principal des engagements pour les dix nouveaux États membres au 1er mai 2004;

- la mobilisation du **Fonds de solidarité de l'UE** à la suite d'une tempête qui a frappé la **Slovaquie** les 19 et 20 novembre 2004. Il en découle des crédits d'engagement supplémentaires de 5.667.578 EUR.

Budget rectificatif 5/2005: révision des prévisions des ressources propres, excédents du Fonds de garantie et mobilisation du Fonds de solidarité pour la Slovaquie

2005/2126(BUD) - 10/06/2005 - Document annexé à la procédure

Le présent document issu des services budgétaires de la Commission présente, sous forme de tableaux, les conséquences budgétaires de la présentation d'un avant-projet de budget 5/2005 par la Commission le 6 juin 2005 (se reporter au résumé de l'avant-projet de budget) en se concentrant principalement sur les recettes budgétaires de l'Union

Il s'agit de tableaux chiffrés détaillant, État membre par État membre, l'impact de l'APBR sur les contributions nationales au budget 2005.

Budget rectificatif 5/2005: révision des prévisions des ressources propres, excédents du Fonds de garantie et mobilisation du Fonds de solidarité pour la Slovaquie

2005/2126(BUD) - 07/09/2005 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Salvador **GARRIGA POLLEDO** (PPE/DE, ES), le Parlement se rallie à la position de sa commission au fond et approuve tel quel le budget rectificatif 5/2005 portant sur la mobilisation du Fonds de Solidarité en vue de venir en aide à la Slovaquie confrontée à de violentes tempêtes.

Ce budget rectificatif concrétise l'accord interinstitutionnel conclu le 15 juillet 2005 avec le Conseil (se reporter à la fiche de procédure ACI/2005/2127) visant à mobiliser le Fonds de solidarité à hauteur de quelque 5,7 mios EUR.

Le budget rectificatif comprend également un ajustement technique du calcul du volet "recettes" du budget et comporte un certain nombre d'éléments affectant le niveau des contributions des États membres aux ressources propres de la Communauté.

Budget rectificatif 5/2005: révision des prévisions des ressources propres, excédents du Fonds de garantie et mobilisation du Fonds de solidarité pour la Slovaquie

2005/2126(BUD) - 15/07/2005 - Projet de budget du Conseil

À l'issue de la procédure de conciliation avec la délégation du Parlement européen, le 15 juillet 2005, et avant la session du Conseil "Budget", le Conseil a décidé dans le cadre d'un accord global avec le Parlement européen et la Commission impliquant l'adoption du budget rectificatif en lecture unique d'adopter le projet de budget n° 5 pour l'exercice 2005, tel que proposé par la Commission.

Budget rectificatif 5/2005: révision des prévisions des ressources propres, excédents du Fonds de garantie et mobilisation du Fonds de solidarité pour la Slovaquie

2005/2126(BUD) - 07/09/2005 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 5/2005.

ACTE LÉGISLATIF : 2005/701/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 5/2005 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 7 septembre 2005 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise principalement à mobiliser l'instrument de solidarité à hauteur de 5,7 mios EUR pour venir en aide à la Slovaquie touchée par des tempêtes.